

N° de résolution ou annotations

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

**Lundi 14 septembre 2015, à 19 h 30, à l'église**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Wanita Daniele.

En présence de la directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Audrey Beaulieu, ainsi que du directeur général, M. Marc Proulx.

### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 296-09-15

#### Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 297-09-15

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications apportées tel que rédigé ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août

#### **Adoption des comptes**

5. Adoption des comptes – Lot 09-2015

#### **Suivi**

6. Suivi des correspondances
7. Suivi des dossiers des élus

#### **Avis de motion**

8. Avis de motion du Règlement 760-15 – *Règlement d'emprunt pour les services professionnels relatifs aux murs de soutènement*

#### **Adoption de règlements**

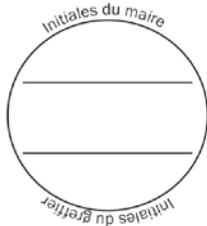
9. Adoption du Règlement 759-15 – *Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics autorisant une dépense de 84 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans*

#### **Direction générale**

10. Adoption des critères de sélection pour le dossier des murs de soutènement et formation du comité de sélection

#### **Trésorerie**

11. 9<sup>e</sup> virement budgétaire
12. Directive de paiement numéro 3 dans le projet de stabilisation de talus au 1000, avenue Sainte-Brigitte
13. Modification de la Résolution 070-02-15 pour prendre les fonds à même le fonds de roulement pour la refonte des règlements d'urbanisme et du plan d'urbanisme sur une période de 10 ans
14. Dépôt de la 1<sup>ère</sup> programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
15. Vente par soumission publique du 2, rue de la Fabrique et de trois (3) terrains sur la rue St-Paul



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

16. Financement des règlements d'emprunt émission #22045-30 – Courte échéance
17. Financement des règlements d'emprunt émission #22045-30 – Concordance
18. Financement des règlements d'emprunt émission #22045-30 – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
19. Demande de subvention dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada, volet Infrastructures provinciales territoriales, Fonds des petites collectivités
20. Demande de subvention – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)  
**Approvisionnement**
21. Acquisition de balançoires pour le parc Fleurs du golf à même le fond de parcs et espaces verts
22. Autorisation lancement d'appel d'offres pour la mise à jour du plan d'intervention 2013 et adoption des critères de sélection  
**Urbanisme**
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 462, avenue Sainte-Brigitte
24. Rescision de la Résolution 4972-98 afin de remplacer la désignation du secrétaire-trésorier à titre de représentant signataire par le directeur général
25. Autorisation de travaux – Terrains localisés dans les zones d'érosion accentuée - Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf phase 4
26. Autorisation de travaux – Terrains localisés dans les zones d'érosion accentuée - Domaine de la Rivière-aux-Pins
27. Autorisation de travaux – Terrains localisés dans les zones d'érosion accentuée - Demandes ad hoc et autres immeubles (incluant les autres développements)  
**Ressources humaines**
28. Abolition des poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie et de directeur du Service juridique et nomination de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau au poste de greffière  
**Période de questions**
29. Période de questions  
**Dispositions finales**
30. Levée de la séance

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3. 298-09-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015**

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 17 août 2015.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**4. 299-09-15 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2015**

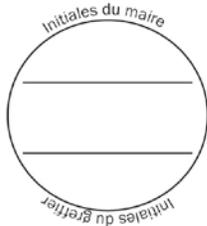
Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 27 août 2015.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**ADOPTION DES COMPTES**

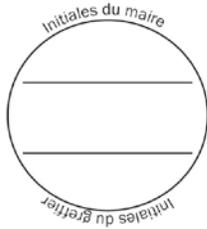
5. 300-09-15 **Adoption des comptes – Lot 09-2015**  
Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 09-2015 au montant de 800 844.31\$
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉ AU CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2015</b>
---

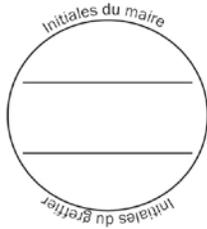
S.T.P. inc	120.72 \$
Imprimerie Sociale	539.23 \$
Acklands Grainger inc.	1 100.79 \$
André St-Gelais	76.11 \$
M.R.C. de La Jacques-Cartier	26 873.75 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	291.29 \$
Fonds d'information sur le territoire	72.00 \$
Fournitures de bureau Denis	399.95 \$
Les Copies de la Capitale inc.	40.24 \$
Latulippe inc.	150.00 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	68.53 \$
Société protectrice des animaux de Québec	4 493.34 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	49.44 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	328.97 \$
EMRN inc.	294.77 \$
Bell Mobilité Cellulaire	644.42 \$
L'Arsenal	868.06 \$
Westburne Wolseley Québec	3 380.04 \$
Phil. Larochelle Équipement inc.	785.22 \$
Station Service Alpin inc.	220.23 \$
NAPA pièces d'autos	178.00 \$
Équipements Sigma inc.	156.97 \$
Vallière Excavation enr.	1 132.23 \$
Camions international Élite ltée	186.53 \$
Les Entreprises P.E.B. ltée	255.99 \$
Le groupe Déziel	1 681.34 \$
Hydro Québec	29 252.19 \$
Capitale Hydraulique	37.25 \$
Sablière Vallière inc.	264.44 \$
Sani Orléans inc.	12 604.93 \$
Ville de Québec	45 110.59 \$
Gaudreau environnement inc.	16 944.42 \$
Canac	4 995.84 \$
Transport scolaire La Québécoise	310.44 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	50 445.28 \$
Journal Le Lavalois	500.00 \$
Carole Gagnon	21.50 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	96.05 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	10 034.86 \$
Entrepôt du radiateur inc.	218.44 \$
C.A.F. Fortier excavation	114 477.05 \$
Les huiles Desroches inc.	3 573.25 \$
Info Page	82.09 \$
Beauport Nissan	19.59 \$
Sciage & Forage Québec (1984) inc.	269.04 \$
Laboratoire Environex	959.18 \$
UniFirst Canada Ltd	514.49 \$
Hewitt Équipement Limitée	791.54 \$
Café 7 étoiles	287.42 \$
Aerzen Canada inc.	315.10 \$
Entreprises Gonet B.G. inc.	8 283.50 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Crobel électronique	107.59 \$
Jessie Fradette	737.19 \$
Mélanie Bouchard	125.00 \$
Climpro	313.31 \$
POSIMAGE INC	223.46 \$
Renaud-Bray	6 196.77 \$
Pause café Soleil	126.73 \$
IGA 8162	237.15 \$
M Broderie	78.18 \$
Les Gazons Mainguy inc.	642.38 \$
Les équipements L.A.V.	563.38 \$
CAM-TRAC Bernières	(47.60) \$
Deloitte	3 413.89 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	53.91 \$
Marie-Ève Chouinard	210.00 \$
CONFIAN	115.89 \$
Affext Transport	33.10 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	10 088.65 \$
Les déménagements Rapide	5 329.09 \$
Maninge Groupe-Conseil	10 428.23 \$
IMAGINEO	409.64 \$
Marie-Josée Gagné	185.40 \$
Pneutech Rousseau	95.45 \$
BBD Avocats, s.e.n.c.r.l.	153 030.74 \$
Jade Vézina	40.46 \$
Ministre du Revenu du Québec	68 671.77 \$
Receveur Général du Canada	30 826.85 \$
Ministre des Finances	111.00 \$
Ministère C.C.I.A	3 485.34 \$
SCFP	1 221.87 \$
Visa Desjardins	5 665.03 \$
Côté Fleury	342.12 \$
S.S.Q. Groupe financier	7 895.39 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO	379.42 \$
Industrielle Alliance 02579	30 418.88 \$
Union des municipalités du Québec	3 954.40 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	4 575.41 \$
Références Systèmes inc.	2 202.67 \$
Konica Minolta Business Solutions	97.72 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	16.14 \$
Orizon mobile	149.47 \$
Gagnon Sénéchal Coulombe	24.14 \$
Sabrina Thomassin	41.41 \$
Robitaille Équipement inc.	2 868.63 \$
Wolseley	1 341.25 \$
Outils Plus MJ inc.	54.42 \$
Carte Sonic	2 895.30 \$
Wurth Canada Lté	268.87 \$
Desjardins Auto Collection	1 397.24 \$
Macpek Inc	39.34 \$
Rona	464.72 \$
Emco Ltée	458.75 \$
Carrières Québec Inc	7 973.46 \$
Batteries Expert	289.57 \$
Lavo Inc.	710.85 \$
Remorquage S.P.I.	74.73 \$
Alexandre Bolduc	194.08 \$
9235-7367 Québec Inc.	62 500.00 \$
Sara Boivin	150.00 \$
Johanna-Pascale Roy	90.00 \$
Eliana Sarie	76.10 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Patricia Jacques	100.00 \$
Annie Chênevert	85.00 \$
Marie-Ève Duchesne	90.00 \$
Camping Domaine Rivière Montmorency	146.60 \$
Parcs Canada	1 708.30 \$
Services de Portefeuille Personnalisé CIBC (PCI)	16 506.80 \$

<b>TOTAL DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2015</b>	<b>800 844.31 \$</b>
---	----------------------

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**SUIVI**

6. 301-09-15

**Suivi des correspondances**

La mairesse Mme Wanita Danièle, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

7. 302-09-15

**Suivi des dossiers des élus**

- Mme la conseillère Christiane Auclair
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Comité du budget
  - Travaux publics – projets
  - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Comité sur le reboisement
  - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
  - Communautaire et famille
  - Comité du budget

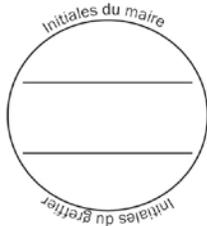
**AVIS DE MOTION**

8. 303-09-15

**Avis de motion du Règlement 760-15 – Règlement d'emprunt pour les services professionnels relatifs aux murs de soutènement**

Conformément à l'article 356 LCV, le conseillère Mme Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, un Règlement d'emprunt portant le numéro 760-15 et ayant pour titre *Règlement d'emprunt pour les services professionnels relatifs aux murs de soutènement*.

*Abstention des discussions de Mme Marie-Ève Racine*



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

9. 304-09-15

**Adoption du Règlement 759-15 – Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics autorisant une dépense de 84 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2015 par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

**Il est résolu :**

- D'adopter en final le Règlement 759-15 – Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur pour le Service des travaux publics autorisant une dépense de 84 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

10. 305-09-15

**Adoption des critères de sélection pour le dossier des murs de soutènement et formation du comité de sélection**

Considérant que pour réaliser ce mandat nous devons lancer un processus d'appel d'offres sur invitation auprès des professionnels en ingénierie;

Considérant que le directeur général nommera un comité de sélection qui aura à noter les firmes ayant soumissionné selon les critères ci-bas mentionnés;

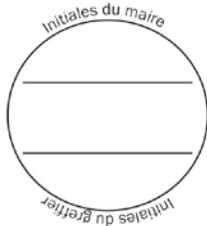
Considérant que la ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés :

L'échelle d'attribution des notes par critères est la suivante :

100 %	Exceptionnel - Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects, le niveau de qualité recherché
85 % (de 85 % à 99 %)	Supérieur - Qui dépasse, pour plusieurs éléments, le niveau de qualité recherché
70 % (de 70 % à 84 %)	Adéquat - Qui répond en tout point au niveau de qualité recherchée
50 % (de 50 % à 69 %)	Passable - Qui n'atteint pas, sur quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché
25 % (de 24 % à 49 %)	Insuffisant - Qui n'atteint pas, sur plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché
0 % =	Nul/Inadéquat - Rien dans l'offre ne permet d'évaluer les critères

***Présentation et organisation de la firme (5 points)***

Le Soumissionnaire doit produire un texte afin de présenter de façon générale sa firme, ses partenaires et les éléments clés de son organisation. Il doit faire ressortir les particularités importantes qui lui permettent de se démarquer pour la réalisation du mandat. Il doit produire et fournir un organigramme montrant l'ensemble de sa structure organisationnelle en y incluant les diverses associations ou filiales.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

La firme doit déposer une proposition soignée présentant de façon claire, nette et précise toute l'information demandée dans le cadre du présent document et requise par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval aux fins d'analyse.

Maximum de deux (2) pages et d'une (1) page pour l'organigramme

***Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires (15 points)***

Évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de ses partenaires dans le domaine spécifique du contrat à adjuger et dans des projets similaires réalisés.

Le Soumissionnaire devra décrire l'expérience de sa firme dans le domaine particulier du mandat faisant l'objet de l'appel d'offres et présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les dix (10) dernières années. Il devra décrire la contribution spécifique de la firme dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet.

Maximum de deux (2) pages ainsi que d'une (1) page par projet

***Expérience du chargé de projet - Expert technique (25 points)***

Évaluation de l'expérience du chargé de projet, de son expertise dans des projets de murs de soutènement ou dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique.

Le Soumissionnaire devra présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les dix (10) dernières années par le chargé de projet - Expert technique. Il devra décrire la contribution spécifique de celui-ci dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet d'une grande complexité.

Le chargé de projet devra posséder un minimum de 15 années d'expérience dans le domaine, dont 5 années à l'emploi de la firme. Le chargé de projet - Expert devra être membre en règle de l'ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

Le Soumissionnaire devra démontrer la disponibilité du chargé de projet - Expert technique. Le Soumissionnaire devra aussi présenter un chargé de projet de relève.

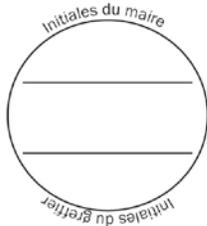
Maximum de deux (2) pages, excluant les curriculum vitae, ainsi que d'une (1) page par projet

***Composition de l'équipe de travail, ressources de la firme et de ses partenaires (20 points)***

Afin d'évaluer la qualité et la quantité des ressources que le Soumissionnaire compte affecter au contrat, le Soumissionnaire devra décrire la structure de l'équipe professionnelle chargée de la réalisation du contrat de service en soumettant le curriculum vitae des membres de l'équipe, accompagné d'une brève description de leurs implications dans le projet.

À ce titre, la firme doit démontrer la qualification et l'expérience de tout le personnel affecté au projet en soumettant un organigramme de l'équipe proposée comprenant le pourcentage d'implication du personnel, incluant les sous-traitants, s'il y a lieu. L'organigramme doit présenter des ressources de «relève» pour chaque poste clé.

Bien qu'une attention particulière doit être apportée à l'équipe de travail,



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

l'emphase doit être mise sur le surveillant de chantier qui sera attiré au projet. La présentation de celui-ci devra décrire ses principales expériences dans les ouvrages de murs de soutènement. Celui-ci devra au minimum, avoir dix (10) ans d'expérience en surveillance de travaux civils dont idéalement cinq (5) ans d'expérience en surveillance de travaux de murs de soutènement. Le Soumissionnaire devra aussi présenter un surveillant de chantier de relève.

Maximum de deux (2) pages pour la composition de l'équipe , 1 page pour l'organigramme, une (1) page par sous-traitant et deux (2) pages pour le surveillant de chantier excluant les curriculum vitae.

***Compréhension du mandat, des enjeux et de la méthodologie (25 points)***

Évaluation de la compréhension du Soumissionnaire quant à la problématique du présent mandat et de la nature des services qu'il requiert, des enjeux qui s'y rattachent et de la portée de sa prestation notamment la méthode d'estimation des coûts, la gestion des risques, la logistique, la mobilisation, la mise en œuvre, la planification, l'exécution, le suivi et le contrôle, l'impact citoyen et les plans de mitigations associés, le descriptif du rapport de conformité et la fermeture du projet. L'évaluation portera également sur la méthodologie proposée pour la réalisation du mandat et le respect des échéanciers, ainsi que de la cohérence et des moyens mis en œuvre.

Le Soumissionnaire devra présenter dans sa proposition un programme de travail explicite appuyé par une méthodologie permettant de mener à bien le projet.

Maximum de dix (10) pages

***Échéancier de réalisation du mandat (10 points)***

Le Soumissionnaire doit présenter un échéancier détaillé montrant les principales activités de conception et d'hypothèses de réalisation. Il doit de plus, dans son offre, commenter les délais souhaités par la Ville dans cet appel d'offres. Les informations présentées dans cet échéancier seront considérées comme très importantes dans l'évaluation et l'attribution des notes. Une fois le mandat octroyé, l'adjudicataire devra suivre ce calendrier avec rigueur.

Si le Soumissionnaire peut réduire les délais de réalisation de certaines activités, il doit le mentionner.

Maximum de deux (2) pages et d'une (1) page pour l'échéancier

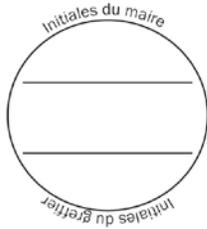
**Il est résolu :**

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés pour le dossier des murs de soutènement.
- D'autoriser le directeur général, M. Marc Proulx, à procéder à la formation du comité de sélection.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Abstention des discussions et du vote de Mme la conseillère Marie-Ève Racine puisque celle-ci a un intérêt pécuniaire dans ce dossier*



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**TRÉSORERIE**

11. 306-09-15

**9<sup>e</sup> virement budgétaire**

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :

Description des dépenses affectées	VIREMENT BUDGÉTAIRE PROPOSÉ
<i>Déneigement des rues privées</i>	-1 789 \$
<i>Frais juridiques</i>	-18 212 \$
<i>Réparations infrastructures</i>	20 000 \$
<i>Salaire urbanisme</i>	-4 000 \$
<i>Formation urbanisme</i>	4 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>0 \$</b>

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 307-09-15

**Directive de paiement numéro 3 dans le projet de stabilisation de talus au 1000, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant les travaux de stabilisation de talus au 1000, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier pour effectuer la directive de paiement #3.

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

Il est résolu :

- De faire le paiement de la recommandation numéro 3 selon les informations contenues dans la lettre du 26 juin 2015 pour un montant de 17 346.51 \$, avant les taxes applicables, à même le poste comptable 23-050-01-522 - Projet #011-14.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

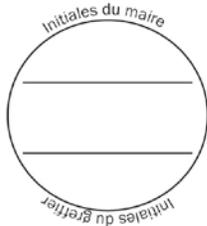
13. 308-09-15

**Modification de la Résolution 070-02-15 pour prendre les fonds à même le fond de roulement pour la refonte des règlements d'urbanisme et du plan d'urbanisme sur une période de 10 ans**

Considérant la Résolution 070-02-15.

Il est résolu :

- D'autoriser la modification de la Résolution 070-02-15 afin de prendre les fonds à même le fonds de roulement du règlement d'urbanisme sur une période de 10 ans.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**14. 309-09-15**     **Dépôt de la 1<sup>ère</sup> programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

Considérant que la Ville a reçu une confirmation du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) relativement à la perception d'une contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant qu'une partie du montant octroyé sera utilisé pour financer une partie de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord, tel qu'indiqué au PTI 2016-2018;

Considérant que la trésorière, suite à la réception du plan d'intervention couvrant l'horizon 2016-2020, sera en mesure de transmettre une 2<sup>ème</sup> programmation de travaux de la TECQ, cette dernière étant rédigée en fonction des priorités identifiées dans ledit plan d'intervention.

**Il est résolu :**

- D'autoriser la trésorière, Mme Jessie Fradette, à déposer la 1<sup>ère</sup> programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**15. 310-09-15**     **Vente par soumission publique du 2, rue de la Fabrique et de trois (3) terrains sur la rue St-Paul**

Considérant que la Ville souhaite se départir d'un immeuble sis au 2, rue de la Fabrique et de trois (3) terrains situés sur la rue St-Paul;

Considérant la Résolution 215-06-15 relativement aux terrains sur la rue St-Paul;

Considérant que la Ville exigera des acheteurs à effectuer la construction d'immeubles dans les douze (12) mois de la vente et qu'une clause de droit de préemption fera partie des conditions de vente.

**Il est résolu :**

- De procéder à la publication d'un avis public concernant la vente desdits terrains et immeubles.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

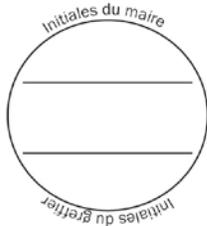
**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**16. 311-09-15**     **Financement des règlements d'emprunt émission #22045-30 – Courte échéance**

Considérant que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 055 000 \$ effectué en vertu des Règlements numéros 469-04, 473-04, 581-09, 587-09 et 718-14, la Ville doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans (à compter du 29 septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capitaux prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéro 469-04, 473-04, 581-09, 587-09 et



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

718-14, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Il est résolu :**

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**17. 312-09-15**

**Financement des règlements d'emprunt émission #22045-30 – Concordance**

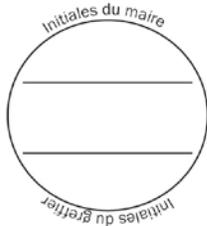
Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 055 000 \$:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
# 469-04	85 100 \$
# 473-04	494 900 \$
# 581-09	804 800 \$
# 587-09	570 200 \$
# 718-14	100 000 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**Il est résolu :**

- Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 055 000 \$.
- Que les obligations soient une obligation par échéance et qu'elles soient datées du 29 septembre 2015.
- Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises ».
- Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :  
C.D. DE BEAUPORT  
727, AVENUE ROYALE  
BEAUPORT (Québec) G1C 8J7
- Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 29 septembre et le 29 mars chaque année. Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- municipaux (L.R.Q., c. D-7). Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**18. 313-09-15**

**Financement des règlements d'emprunt émission #22045-30 - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 469-04, 473-04, 581-09, 587-09 et 718-14, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, dater du 29 septembre 2015, au montant de 2 055 000 \$;

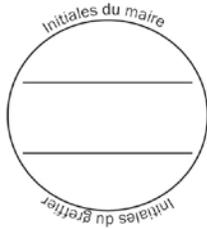
Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<b>Valeurs mobilières Desjardins inc.</b>	98.5400	133 000 \$	1.30 %	2016	2.35194 %
		137 000 \$	1.50 %	2017	
		140 000 \$	1.70 %	2018	
		144 000 \$	1.90 %	2019	
		1 501 000 \$	2.05 %	2020	
<b>Mackie research capital corporation scotia capitaux inc.</b>	99.0750	133 000 \$	1.30 %	2016	2.39136 %
		137 000 \$	1.50 %	2017	
		140 000 \$	1.75 %	2018	
		144 000 \$	1.90 %	2019	
		1 501 000 \$	2.25 %	2020	
<b>Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.</b>	98.1630	133 000 \$	1.30 %	2016	2.39980 %
		137 000 \$	1.55 %	2017	
		140 000 \$	1.65 %	2018	
		144 000 \$	1.85 %	2019	
		1 501 000 \$	2.10 %	2020	
<b>Financière Banque Nationale inc.</b>	98.1810	133 000 \$	1.30 %	2016	2.51565 %
		137 000 \$	1.55 %	2017	
		140 000 \$	1.75 %	2018	
		144 000 \$	2.00 %	2019	
		1 501 000 \$	2.15 %	2020	

Considérant l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**Il est résolu :**

- Que l'émission d'obligations au montant de 2 055 000 \$ de la Ville soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.
- Qu'une demande soit faite à ce(s) dernier(s) afin de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.
- Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisé destiné aux entreprises ».

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**19. 314-09-15** **Demande de subvention dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada, volet Infrastructures provinciales territoriales, Fonds des petites collectivités**

Considérant que la Ville désire procéder à une demande de subvention dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada, volet Infrastructures provinciales territoriales, Fonds des petites collectivités;

Considérant que le montant de la subvention maximale dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales est de 50% des coûts admissibles;

Considérant qu'un montant maximal de 850 000 \$ pourrait être octroyé à la Ville;

Considérant que ce montant pourrait défrayer, en partie, les travaux d'élargissement de la partie nord de l'avenue Sainte-Brigitte.

**Il est résolu :**

- D'autoriser la trésorière, Mme Jessie Fradette, à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada, volet Infrastructures provinciales territoriales, Fonds petites collectivités.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**20. 315-09-15** **Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM)**

Considérant que la Ville est admissible à une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM);

Considérant que le montant de la subvention maximale dans le cadre du volet Réfection et construction des infrastructures municipales est de 65% des coûts admissibles;

Considérant que ce montant pourrait défrayer, en partie, l'acquisition d'entrepôts pour les divers matériaux granulaires au garage municipal, à rénover l'église ou à rénover la maison des jeunes.

**Il est résolu :**

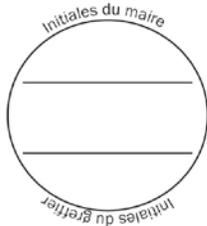
- D'autoriser la trésorière, Mme Jessie Fradette, à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM).
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**APPROVISIONNEMENT**

**21. 316-09-15** **Acquisition de balançoires pour le parc Fleurs du golf à même le fond de parcs et espaces verts**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant le désir de la Ville d'ajouter des balançoires au parc Fleurs du golf;  
Considérant le financement possible à même le fond de parcs et espaces verts.

**Il est résolu :**

- D'autoriser l'achat de balançoires pour le parc Fleurs du golf pour un montant de 9 130.79 \$, avant les taxes applicables.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne,  
M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**22. 317-09-15 Autorisation lancement d'appel d'offres pour la mise à jour du plan d'intervention 2013 et adoption des critères de sélection**

Considérant que la Ville se doit de mettre à jour son plan d'intervention réalisé en 2013;

Considérant que pour réaliser ce mandat nous devons lancer un processus d'appel d'offres sur invitation auprès des professionnels en ingénierie;

Considérant que le directeur général nommera un comité de sélection qui aura à noter les firmes ayant soumissionné selon les critères ci-bas mentionnés;

Considérant que la ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés :

***CONTENU DE L'OFFRE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PROPOSITION***

Le Soumissionnaire doit développer par écrit, de façon précise et ordonnée, les éléments pertinents décrits pour chaque critère énuméré ci-dessous et qui le rendent apte à réaliser le mandat. Seules les informations fournies dans l'offre sont considérées. Les seules ressources humaines et matérielles considérées sont celles que le Soumissionnaire s'engage à affecter au projet et qui sont raisonnablement nécessaires à celui-ci. Toute l'information fournie en sus de celle exigée ou non pertinente aux exigences du mandat ne sera pas considérée.

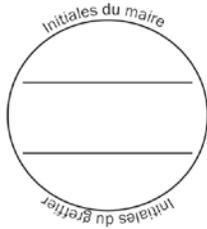
Les critères d'évaluation permettant d'accumuler un total maximum de 100 points sont les suivants :

✓ Compréhension du mandat et méthodologie	Maximum de 20 points
✓ Expérience du chargé de projet	Maximum de 20 points
✓ Assurance qualité	Maximum de 5 points
✓ Expérience du Soumissionnaire au cours des dix (10) dernières années	Maximum de 25 points
✓ Expérience de l'équipe proposée	Maximum de 20 points
✓ Capacité de relève	Maximum de 10 points

***Compréhension du mandat et méthodologie (20 points/100), soit :***

Évaluation de la compréhension du Soumissionnaire quant à la problématique du présent mandat, des besoins de la Ville et de la nature des services qu'elle requiert. L'évaluation portera également sur la méthodologie proposée pour la réalisation du mandat et le respect des échéanciers, ainsi que la cohérence de l'équipe proposée et des moyens mis en œuvre.

Le Soumissionnaire devra présenter sur les documents prévus ;a cet effet, sa compréhension du mandat et des attentes de la Ville, la méthodologie et l'équipe



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

qu'il compte utiliser dans le cadre de la réalisation du mandat et soumettre un échéancier.

Plus spécifiquement, la méthodologie préconisée devra traiter des sujets suivants :

- La description des étapes requises à la réalisation du projet;
- La définition et le contenu des biens livrables à chacune des étapes;
- Les outils de travail requis pour effectuer le mandat;
- Le cheminement critique et l'échéancier proposé;
- La contribution requise de la Ville;
- Le processus d'approbation du plan d'intervention par le MAMOT – division des infrastructures.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du barème suivant :

Exceptionnel	20 points
Supérieur	18 points
Plus que satisfaisant	16 points
Satisfaisant	14 points
Passable	12 points
Insatisfaisant	8 points
Inadéquat	5 points
Information manquante	0 point

***Expérience du chargé de projet (20 points/100), soit :***

Évaluation de l'expérience du chargé de projet, de son expertise dans ce type ou dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique. L'expérience du chargé de projet devra porter spécifiquement sur l'élaboration de plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées. Son expérience portera sur l'évaluation des plans d'intervention de la première génération (2006-2014) et de la nouvelle génération (2014-2015). Il devra démontrer sa connaissance des nouvelles normes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'élaboration des nouveaux plans d'intervention.

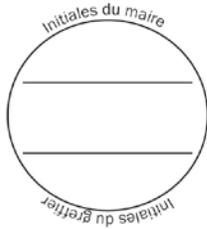
Le Soumissionnaire devra joindre le curriculum vitae du chargé de projet proposé en démontrant son expertise dans ce type de projet ou dans des projets similaires.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du barème suivant :

Exceptionnel	20 points
Supérieur	18 points
Plus que satisfaisant	16 points
Satisfaisant	14 points
Passable	12 points
Insatisfaisant	8 points
Inadéquat	5 points
Information manquante	0 point

***Assurance qualité (5 points/100), soit :***

Évaluation des mécanismes mis en place par le Soumissionnaire dans l'organisation du travail en vue de garantir la qualité des services attendus.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Le Soumissionnaire devra fournir une preuve qu'il possède un programme d'assurance qualité au sein de son organisation le cas échéant. Aucun certificat émis à une « compagnie affiliée » ou à une « filiale » ou découlant de partenariat ne sera considéré.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du barème suivant :

Exceptionnel	5 points
Supérieur	4.5 points
Plus que satisfaisant	4 points
Satisfaisant	3.5 points
Passable	3 points
Insatisfaisant	2 points
Inadéquat	1.25 point
Information manquante	0 point

***Expérience du Soumissionnaire au cours des dix (10) dernières années (25 points/100), soit :***

Évaluation du nombre de mandats de même type adjugés par une Ville ou un organisme public au cours des dix (10) dernières années. Le Soumissionnaire devra bien identifier les mandats pour les plans d'intervention de la première génération et ceux de la nouvelle génération.

Le Soumissionnaire devra inscrire le nombre de mandats ainsi que leur référence, soit le numéro de résolution et les principales caractéristiques de ceux-ci.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du barème suivant :

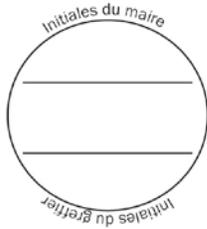
Exceptionnel	25 points
Supérieur	22.5 points
Plus que satisfaisant	20 points
Satisfaisant	17.5 points
Passable	15 points
Insatisfaisant	10 points
Inadéquat	6.25 points
Information manquante	0 point

***Expérience de l'équipe proposée (20 points/100), soit :***

- L'organisation du mandat;
- Les ressources proposées (vous devez présenter en annexe les curriculum vitae des ressources proposées);
- L'encadrement des ressources mises à la disposition de la Ville et la façon dont elles sont supportées par la firme;
- Le contrôle de la qualité en cours d'exécution;
- Les facilités mises à la disposition de la Ville pour la réalisation du mandat;
- Les exigences de la firme à l'endroit de la Ville pour réaliser le mandat.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du barème suivant :

Exceptionnel	20 points
Supérieur	18 points
Plus que satisfaisant	16 points
Satisfaisant	14 points
Passable	12 points
Insatisfaisant	8 points
Inadéquat	5 points
Information manquante	0 point



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

***Capacité de relève (10 points/100), soit :***

Considérant que le projet se réalisera en collaboration avec le MAMOT, l'évaluation de la capacité de relève sera effectuée et visera à s'assurer que le Soumissionnaire compte parmi ses employés, des professionnels en nombre suffisant qui pourraient, en cas de besoin, poursuivre la réalisation du mandat.

Le Soumissionnaire devra soumettre un organigramme et démontrer qu'il peut assurer à la Ville une capacité de relève dans ce mandat.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du barème suivant :

Exceptionnel	10 points
Supérieur	9 points
Plus que satisfaisant	8 points
Satisfaisant	7 points
Passable	6 points
Insatisfaisant	4 points
Inadéquat	2.5 points
Information manquante	0 point

**Il est résolu :**

- D'autoriser la Ville à faire le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la mise à jour de notre plan d'intervention.
- Que le directeur général forme un comité de sélection pour analyser les soumissions reçues conformément à notre politique de gestion contractuelle et que le nom de ces membres demeure confidentiel.
- D'adopter les critères de sélection de la présente résolution.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**URBANISME**

23. 318-09-15

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 462, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant qu'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) portant le numéro 2015-0022 a été déposée le 8 août 2015;

Considérant que l'approbation du P.I.I.A. est préalable à l'émission du permis de construction;

Considérant que l'ensemble des plans, documents et échantillons requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

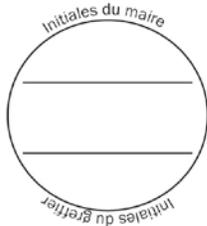
Considérant que les membres du CCU recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de P.I.I.A. 2015-0022 et d'approuver les plans et documents soumis, à la condition suivante :

- Installation du revêtement extérieur à l'horizontale et non à la verticale tel que proposé initialement.

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal, suivant la recommandation unanime des membres du CCU, accepte la demande de PIIA 2015-0022, conditionnellement au respect de la condition énoncée précédemment.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**24. 319-09-15 Rescision de la Résolution 4972-98 afin de remplacer la désignation du secrétaire-trésorier à titre de représentant signataire par le directeur général**

Considérant que la Ville a adopté, le 10 août 1998, la Résolution 4972-98 autorisant la cession, notamment, d'une partie du lot 22-10 du cadastre de la paroisse de Saint-Brigitte, contenant 188,8 m<sup>2</sup> de superficie, aux propriétaires du lot 27-20;

Considérant que la parcelle ci-dessus mentionnée du lot 22-10 se décrit ainsi :

- Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision dix du lot originaire numéro vingt-sept (Ptie 27-10) du cadastre officiel Paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, dans la circonscription foncière de Montmorency, bornée vers le Nord-Ouest, le long d'une ligne mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m), par le lot 27-20, vers le Nord-Est, le long d'une ligne mesurant vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m), par le lot 27-20, dans une direction générale sud-ouest, le long d'une ligne courbe mesurant, le long d'un arc de cercle d'un rayon de vingt et un mètre et trente-quatre centièmes (21,34 m), vingt-sept mètres et trente-trois centièmes (27,33 m), par le résidu de ce même lot 27-10 et enfin vers le Sud-Ouest, le long d'une ligne mesurant six mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (6,99 m), par le lot 27-11. Contenant en superficie cent quatre-vingt-huit mètres carrés et huit dixièmes (188,8 m<sup>2</sup>) et étant un terrain vacant ayant constitué une partie de la rue des Frênes.

Considérant que la Résolution 4972-98 du conseil accordait au maire et au secrétaire-trésorier le pouvoir de signer l'acte de cession;

Considérant que la Ville était alors régie par le Code municipal (RLRQ, C. C-27.1);

Considérant que, depuis le 8 décembre 2012, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, C. C-19);

Considérant qu'en vertu de l'article 210 du Code municipal (RLRQ, C. C-27.1), le secrétaire-trésorier est d'office le directeur général;

Considérant qu'aucun fonctionnaire municipal n'occupe actuellement la fonction de secrétaire-trésorier;

Considérant que la partie du lot 22-10 devant être cédée constituait, à l'origine, l'assiette d'une rue projetée, mais qu'elle n'a jamais servi à cette fin.

**Il est résolu :**

- De rescinder la Résolution 4972-98 afin de remplacer la désignation du secrétaire-trésorier à titre de représentant signataire par le directeur-général.
- De rescinder la Résolution 4972-98 afin d'y ajouter la description ci-dessus de la partie concernée du lot 27-10.
- De retirer le caractère de rue à la cette parcelle du lot 22-10 du cadastre de la paroisse de Sainte-Brigitte.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

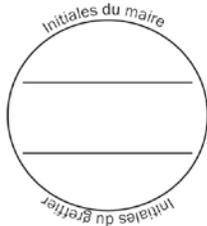
**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. 320-09-15 Autorisation de travaux – Terrains localisés dans les zones d'érosion accentuée - Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-golf phase 4**

Considérant que l'ensemble des expertises géotechniques requises pour l'analyse a été déposé par la firme LEQ à la mi-août de l'année 2015;

Considérant que les rapports soumis par la firme LEQ, confirme qu'il n'y a pas de risque d'érosion accentuée sur les terrains lotis depuis 2004 et situés dans les



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

zones à risques d'érosion accentués telles qu'illustrées à l'annexe 4 du Règlement de zonage 455-04;

Considérant que le CCU a analysé les différents dossiers soumis le 8 septembre 2015 par la firme LEQ et que ces dossiers répondent en tous points aux exigences demandées au Règlement 757-15 - *Règlement sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes*;

Considérant l'annexe 4226-17 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

**Il est résolu :**

- De rendre réputée conforme la superficie des terrains et des immeubles cités dans les rapports produits par la firme LEQ, suivant la recommandation unanime du CCU.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Abstention de M. Charles Durocher puisqu'il a des intérêt pécuniaires dans ce dossier**

26. 321-09-15

**Autorisation de travaux – Terrains localisés dans les zones d'érosion accentuée -  
Domaine de la Rivière-aux-Pins**

Considérant que l'ensemble des expertises géotechniques requises pour l'analyse a été déposé par la firme LEQ à la mi-août de l'année 2015;

Considérant que les rapports soumis par la firme LEQ confirme qu'il n'y a pas de risque d'érosion accentuée sur les terrains lotis depuis 2004 et situés dans les zones à risques d'érosion accentués telles qu'illustrées à l'annexe 4 du Règlement de zonage 455-04;

Considérant que le CCU a analysé les différents dossiers soumis le 8 septembre 2015 par la firme LEQ et que ces dossiers répondent en tous points aux exigences demandées au Règlement 757-15 - *Règlement sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes*;

Considérant l'annexe 4226-20 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

**Il est résolu :**

- De rendre réputée conforme la superficie des terrains et des immeubles cités dans les rapports produits par la firme LEQ, suivant la recommandation du CCU.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

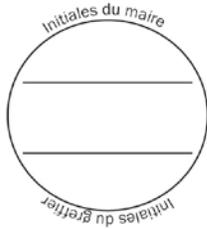
27. 322-09-15

**Autorisation de travaux – Terrains localisés dans les zones d'érosion accentuée -  
Demandes ad hoc et autres immeubles (incluant les autres développements)**

Considérant que l'ensemble des expertises géotechniques requises pour l'analyse a été déposé par la firme LEQ à la mi-août de l'année 2015;

Considérant que les rapports soumis par la firme LEQ, confirme qu'il n'y a pas de risque d'érosion accentuée sur les terrains lotis depuis 2004 et situés dans les zones à risques d'érosion accentués telles qu'illustrées à l'annexe 4 du Règlement de zonage 455-04;

Considérant que le CCU a analysé les différents dossiers soumis le 8 septembre 2015 par la firme LEQ et que ces dossiers répondent en tous points aux exigences



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

demandées au Règlement 757-15 - *Règlement sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes;*

Considérant les annexes 4226-18, 4226-19, 4226-21, 4226-22 et 4226-23 qui font partie intégrante de la présente résolution.

**Il est résolu :**

- De rendre réputée conforme la superficie des terrains et des immeubles cités dans les rapports produits par la firme LEQ, suivant la recommandation du CCU.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**RESSOURCES HUMAINES**

28. 323-09-15 Abolition des postes d'adjointe à la direction générale et à la mairie et de directeur du Service juridique et nomination de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau à titre de greffière

Considérant la Résolution 277-08-15;

Considérant la Résolution 292-08-15;

Considérant qu'il y a lieu d'abolir le poste de directeur du Service juridique;

Considérant le nouvel organigramme de la Ville déposé;

**Il est résolu :**

- De nommer M<sup>e</sup> Caroline Nadeau au poste de greffière, selon les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des employés qui lui étaient et qui lui sont attribuables.
- D'abolir le poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie.
- D'abolir le poste de directeur du Service juridique
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

29. 324-09-15 Période de questions

À 19 h 58, la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20h24.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**DISPOSITIONS FINALES**

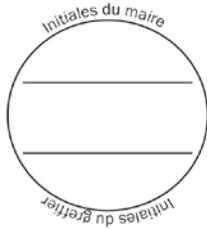
30. 325-09-15 Levée de la séance

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 24

**Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

\_\_\_\_\_  
**Mme Wanita Daniele**  
**Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Caroline Nadeau**  
**Greffière**

<sup>1</sup> **[Note au lecteur]**

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.